

Parc national des Pyrénées

Orientation 26: Encourager les acteurs touristiques à s'engager dans le développement durable du territoire

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

• MESURES DE QUALIFICATION

- Mettre en place la Charte européenne du tourisme durable ;
- Accompagner les stations de montagne dans la mise en place de la charte de développement durable ;
- Encourager les initiatives en faveur d'un développement touristique innovant (pôle d'excellence rural du Néouvielle,...) ;
- Encourager les acteurs touristiques à se servir de la notoriété produite par l'existence d'un parc national tout en respectant ses valeurs.

• MESURE D'EMPLOI

- Diversifier les activités mettant en valeur les patrimoines pour pérenniser les emplois.

Contribution attendue des communes

- Incitent au développement durable des stations de montagne.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Conduit la mise en oeuvre de la Charte européenne du tourisme durable ;
- Sensibilise, forme, favorise l'échange d'expériences, en matière de tourisme durable (journées techniques, conférences...);
- Contribue à la mise en réseau des acteurs ;
- Participe à la définition de contenus de formations proposées par les collectivités territoriales compétentes ou par les organismes de formation.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ARPE, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CRT, Comité départemental du tourisme des Pyrénées-Atlantiques, chambres consulaires, offices de Tourisme, universités, centres de formation, stations de ski, propriétaires et gestionnaires de refuges, Profession agricole, associations des professionnels de la montagne, associations des pratiquants de la montagne, professionnels du tourisme, Commissariat de massif des Pyrénées...

Parc national des Pyrénées

Page 125 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2280

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-11 15:00